

# HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°111

## Informations du 30 août au 5 septembre 2008



*JOURNAL OFFICIEL du 30 août au 5 septembre 2008*

### Supplément de loyer de solidarité - Rectificatif du décret n° 2008-825 du 21 août 2008

Décret n° 2008-825 du 21 août 2008 relatif au supplément de loyer de solidarité (rectificatif)  
JORF n°0202 du 30 août 2008 page 13687 - texte n° 36 - NOR: MLVU0812342Z

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019390581&dateTexte>

Décret n° 2008-825 du 21 août 2008 relatif au supplément de loyer de solidarité

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019354907>

### Index national bâtiment « tous corps d'état » pour le mois de mai 2008

Avis relatif à l'index national bâtiment « tous corps d'état » (symbole BT 01)

JORF n°0205 du 3 septembre 2008 page 13852 - texte n° 88 - NOR: DEVD0820990V

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019418175&dateTexte>

## CIRCULAIRES

### Inventaire des impôts locaux

Voici l'inventaire des principales taxes locales qui présente, de manière synthétique et pédagogique, les règles afférentes à cette catégorie de ressources locales. Les taxes transférées aux collectivités territoriales en compensation des nouveaux transferts de compétence (taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et taxe spéciale sur les conventions d'assurance) ne sont pas répertoriées ici, bien qu'elles constituent des ressources propres des collectivités territoriales. Les différentes redevances qui peuvent être réclamées aux usagers d'un service et qui n'ont pas, de ce fait, de caractère fiscal, ne font pas non plus l'objet du présent recensement...

DGCL - [Fiscalité Directe](#) - Août 2008

DGCL - [Taxes d'Urbanisme](#) - Août 2008

DGCL - [Droits de Mutation](#) - Août 2008

DGCL - [Autres Droits et Taxes Indirects](#) - Août 2008

## JURISPRUDENCE

### Délivrance ultérieure d'un permis de construire - Travaux qui doivent rendre l'immeuble plus conforme aux dispositions réglementaires méconnues

(...) Considérant que, lorsqu'une construction existante n'est pas conforme à une disposition d'un plan d'occupation des sols régulièrement approuvé, cette circonstance ne s'oppose pas à la délivrance ultérieure d'un permis de construire s'il s'agit de travaux qui doivent rendre l'immeuble plus conforme aux dispositions réglementaires méconnues ; que, dans l'hypothèse où le permis de construire est relatif à une partie d'un ouvrage indivisible, il y a lieu d'apprécier cette meilleure conformité en tenant compte de l'ensemble de l'ouvrage ; qu'il ressort du dossier soumis aux juges du fond que, sur le territoire de la commune, les quinze pylônes de la ligne électrique à haute tension, installés en 1958, et constituant, par nature, un ouvrage indivisible, se trouvaient en contrariété avec la servitude de reculement rendue applicable sur la voie publique par l'article UG 6 du plan d'occupation des sols de la commune approuvé en 1992 ; que le projet consistant à aménager le pylône n° RD 22 en pylône aérosouterrain avait pour objet l'enfouissement des quatorze autres pylônes ; que si cet enfouissement n'était pas inclus dans le permis de construire parce qu'il ne nécessitait pas d'autorisation, il faisait partie du même aménagement de l'ouvrage ; que, par suite, en jugeant que la conformité à l'article UG 6 du plan d'occupation des sols devait s'apprécier au regard du seul pylône n° RD 22, sans tenir compte des modifications apportées à l'ensemble de l'ouvrage constitué par la ligne électrique, la cour administrative d'appel de Versailles a entaché son arrêt d'une erreur de droit ; que le MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER et la S.A. RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE sont, pour ce motif, fondés à en demander l'annulation (...)

[Conseil d'État N° 284831 - 2008-07-09](#)

## REPONSES MINISTERIELLES

### Réserves foncières: logement des nomades et création d'aires de stationnement pour nomades ?

Le « logement » des nomades et la création des aires d'accueil des gens du voyage ne peuvent pas être considérés comme relevant de la compétence équilibre social de l'habitat et notamment de la constitution de réserves foncières. Si les communes souhaitent faire intervenir un EPCI en ce domaine, elles peuvent dès lors lui transférer la compétence dont elles définissent le contenu : aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, ou aménagement seul, ou gestion seule. Le transfert de la compétence doit être opéré dans les conditions définies à l'article L. 5211-5 ou L. 5211-17 du CGCT.

Assemblée Nationale - 2008-08-26 - Réponse Ministérielle N° 24603

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-24603QE.htm>

## REVUE DU WEB

### Projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion : des réformes majeures, sans financements nouveaux (communiqué AMGVF)

Présenté lors du Conseil des ministres du 28 juillet dernier par Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, pour être examiné par le Sénat à partir du 14 octobre, le projet de loi « de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » a surpris les acteurs du logement et de l'habitat, en comportant une modification de l'article 55 de la loi SRU et en actant une forme de recentralisation de la politique de l'habitat par l'Etat...

AMGVF - Grandes Villes Hebdo N°762 - Page 5 - 2008-09-03

[http://www.grandesvilles.org/IMG/pdf\\_GVH\\_762.pdf](http://www.grandesvilles.org/IMG/pdf_GVH_762.pdf)

Projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl07-497.html>

### Mission interministérielle d'inspection du logement social (Miilos) - Rapport 2007

La MILOS est investie d'une mission de contrôle du domaine du logement social. La finalité du contrôle « est de vérifier l'emploi conforme à leur objet des subventions, prêts ou avantages consentis par l'Etat et le respect par les organismes contrôlés des dispositions législatives et réglementaires qui régissent leur mission de construction et de gestion du logement social. Elle peut également procéder à une évaluation d'ensemble de l'activité consacrée à cette mission, dans ses aspects administratifs, sociaux, comptables et financiers ». L'année 2007 s'est traduite par une certaine continuité dans le nombre de contrôles et de rapports produits : 159 contrôles ont été ouverts ; 183 rapports provisoires ont été adressés aux présidents des organismes pour engager la phase contradictoire ; 184 rapports définitifs, recouvrant 18 % du total du parc locatif social, ont été produits et diffusés aux autorités ayant à en connaître. Le rapport public d'activité pour 2007 est pour l'essentiel constitué de quatre synthèses thématiques s'appuyant sur une analyse systématique des contrôles produits au cours de cet exercice...

Ministère du Logement et de la ville / MILOS - 2008-08-25

[http://www.logement.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/miilos-rapport\\_2007\\_cle0d718a.pdf](http://www.logement.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/miilos-rapport_2007_cle0d718a.pdf)

Les missions de la MILOS - Juillet 2008

[http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette\\_Miilos\\_2008-1\\_cle0d4c93.pdf](http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette_Miilos_2008-1_cle0d4c93.pdf)

"Logement social : le rapport 2007 de la Miilos publié " par Guy Lemée

<http://www.cawa.fr/logement-social-le-rapport-2007-de-la-miilos-publie-article002160.html>

### Conjoncture et perspectives immobilières

Cette synthèse du Crédit Foncier porte sur le marché résidentiel et l'immobilier d'entreprise...

Crédit Foncier - Synthèse - Juillet 2008

[http://www.marche-immo.com/editorial/pdf/Conjoncture\\_PerspJuil08\\_1.pdf](http://www.marche-immo.com/editorial/pdf/Conjoncture_PerspJuil08_1.pdf)

### Congrès de l'Union sociale pour l'habitat, à Cannes

Le prochain congrès de l'Union sociale pour l'habitat se déroulera du mardi 23 au jeudi 25 septembre 2008, au Palais des Festivals et des Congrès, à Cannes. Cette manifestation qui se tient chaque année dans une ville différente rassemble environ 8 000 personnes, (congressistes membres des organismes Hlm, institutionnels, élus, professionnels de l'habitat, industriels). Congrès professionnel, il sert de lieu de réflexion et de débats pour faire connaître les préoccupations des bailleurs. Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, clôturera la manifestation le 25 septembre...

Le programme du congrès : <http://www.union-habitat.org/>

Source> La lettre de la DIV

## REVUE DU WEB (suite)

### Les « Matinales »

Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, a inauguré ce jeudi 4 septembre une série de rencontres mensuelles baptisée les « Matinales » et ayant pour thème des sujets d'actualité. A chaque rencontre, un membre du gouvernement concerné par le thème abordé sera invité. Ainsi Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité était-il présent lors de la première rencontre organisée ce jeudi sur le thème « Villes et familles : je t'aime, moi non plus ! » aux côtés de Christine Boutin, Patrick Braouezec, député de Seine-Saint-Denis, Jacques Bichot, économiste, professeur des universités, membre honoraire du CES et Eric Comparat, président du département habitat et cadre de vie de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). Pour alimenter les débats, un sondage portant sur le thème abordé sera effectué à l'occasion de chaque « Matinale » et présenté sur le blog du ministre du Logement et de la Ville...

Le blog du Ministre du Logement et de la Ville : <http://www.christineboutin-blog.fr>

Source > La lettre de la DIV

### Eco-prêt à taux zéro : le bâtiment est ravi !

Une fois n'est pas coutume : la FFB et la Capeb sont d'accord... pour saluer le nouvel éco-prêt à taux zéro que le gouvernement prévoit de lancer l'an prochain pour améliorer la performance énergétique des logements...

Le Moniteur Expert - 2008-09-02

[http://www.lemoniteur.fr/actualite/etat\\_collectivites/eco\\_pret\\_taux\\_zero\\_batiment/DA1F3C821.htm](http://www.lemoniteur.fr/actualite/etat_collectivites/eco_pret_taux_zero_batiment/DA1F3C821.htm)

### Récupération des eaux de pluie, leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (cadre et réglementation)

L'intérêt de la collecte et du stockage des eaux de pluie est modeste pour les usages domestiques et une réutilisation mal contrôlée dans une habitation peut poser des problèmes sanitaires. En effet, les eaux de pluies récupérées, ruisselées en aval des toitures, ne respectent pas les limites de qualité réglementaires définies pour l'eau potable et peuvent contenir des micro-organismes pathogènes. A partir du moment où il y a un double réseau, il y a risque de méprise, et il convient de prévenir ces risques par un affichage clair, voire des robinets nécessitant une clé spéciale...

MEEDDAT - 2008-08-29

<http://www.ecologie.gouv.fr/La-recuperation-des-eaux-de-pluie.html>

Bulletin d'informations édité en collaboration avec ACRD, société éditrice d'**IDVO** - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales (<http://www.idveilleofficiel.fr>)

Pour vous abonner à la Lettre Habitat et Collectivités Locales, inscrivez-vous gratuitement sur le site <http://www.inventaires.fr>

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires*, 35-37, avenue Joffre - 94160 Saint-Mandé - tel. : 01 48 08 49 20

Courriel : [contact@inventaires.fr](mailto:contact@inventaires.fr)

© 2008 *Inventaires* - Tous droits réservés

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.